



HAL
open science

Réception et transmission du “ complément ” dans les grammaires françaises (1767-1863)

Bérengère Bouard

► **To cite this version:**

Bérengère Bouard. Réception et transmission du “ complément ” dans les grammaires françaises (1767-1863). Dan Van Raemdonck, Antoine Gautier Laura Pino Serrano, Carlos Valcárcel Riveiro. ComplémentationS, 22, PIE Peter Lang, pp.25-40, 2014, ComplémentationS 978-2-87574-158-5. hal-01250671

HAL Id: hal-01250671

<https://hal.science/hal-01250671v1>

Submitted on 5 Jan 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Réception et transmission du « complément » dans les grammaires françaises (1767-1863)

Bérengère BOUARD

Université de Lorraine, CNRS UMR 7118 ATILF

Nous nous interrogeons ici sur les modalités de réception et de transmission de la notion de « complément » après sa définition par Beauzée dans l'*Encyclopédie*¹ : à partir de quand adopte-on la notion de « complément », qui l'adopte et pourquoi ? On a coutume de considérer que c'est la grammaire scolaire, dont la théorie syntaxique repose sur une justification orthographique, qui est à l'origine de la généralisation du complément au XIX^e siècle (Chervel, 1977, p. 27, 29, 69). Or, l'étude d'un corpus de grammaires différent nous montre que la notion se transmet en deux temps ; une première série (disparates) de grammairiens fait office de relais immédiat à la théorie beauzéenne à la fin du XVIII^e siècle, et une seconde série de grammairiens répercute le positionnement des premiers dans le courant du XIX^e siècle.

I. Premier relais : les grammairiens de la fin du XVIII^e siècle

Le complément est adopté très rapidement après la parution de l'*Encyclopédie* (1751) et de la *Grammaire Générale* (1767) de Beauzée, par des grammairiens très différents : quasi inconnus dans l'histoire de la grammaire (Père François Xavier) ou au contraire chefs de file (Domergue, Thurot), mais qui ont en commun de revendiquer l'adhésion à la nouvelle théorie des Encyclopédistes², de reproduire les

¹ Le terme apparaît pour la première fois, semble-t-il, chez Girard dans l'expression de « complément du rapport » (1747, vol. 1, p.75, vol. 2, p.181), puis dans l'*Encyclopédie* sous la plume de Dumarsais (Dumarsais, 1729-1756, article « accusatif », p.177) et de Beauzée, mais il connaît différents emplois (Chevalier, 2006 [1968]).

² Dumarsais est souvent vu comme l'« inventeur » de la notion. Pourtant, s'il rédige les articles de l'*Encyclopédie* de « A » à « G » (« Grammaire ») (Douay-Soublin, 1987), il décède en 1756 et c'est Beauzée qui écrit les articles grammaticaux à sa suite, notamment l'article « Régime » (Auroux, 1973, p. 64-65) dans lequel il développe la définition du terme de « complément » (Beauzée, 1751, article « régime », XIV, p. 5). L'*Encyclopédie* ne contient donc pas d'article « Complément ». Beauzée développe sa théorie de la

définitions beauzéennes et d'exprimer une volonté de renouvellement du métalangage grammatical³.

A. L'adhésion à la théorie des Encyclopédistes

Domergue, en particulier, est à l'origine d'un discours d'adhésion à la théorie du complément, qui a une influence importante sur ses successeurs⁴. Il se réclame en effet de la « théorie nouvelle » de Dumarsais⁵, « suivie par Beauzée avec de justes amendements », regrettant que le premier « qui avoit enrichi la langue grammaticale du mot de *complément*, n'en ait pas tiré parti pour l'analyse de la proposition » (Domergue, 1798, p. 26). Thurot voit aussi en Dumarsais l'inventeur du complément :

Dumarsais est, je crois, le premier qui ait considéré les mots sous ce point de vue. Voy. ses Principes de grammaire, pag. 253 et suiv., ou l'article Complément de l'Encyclopédie Méthodique (Thurot, 1796, p. 167, note 1)

mais il renvoie à Domergue pour tout ce qui concerne le complément et l'analyse de la proposition :

(...) j'invite ceux qui voudront se former des idées saines et claires sur tout ce qui regarde la proposition grammaticale, à lire avec soin l'ouvrage d'Urbain Domergue. » (ibid., p. 23)

Pour ces grammairiens, il s'agit d'une adoption revendiquée qui signe la filiation avec les Encyclopédistes. Les définitions et caractérisations du complément formulés par Beauzée servent de modèle et sont reproduites dans la foulée.

B. La filiation avec Beauzée : définition du complément et caractérisations

Sous la plume de Beauzée, la notion de complément reçoit plusieurs définitions et caractérisations (Swiggers, 1989, Bouard, 2008), qui sont

complémentation dans sa *Grammaire Générale* (1767) et dans l'*Encyclopédie Méthodique* de Panckoucke (1782) qui contient, elle, un article « Complément ».

³ Chervel observe aussi « l'écho dans l'enseignement grammatical » de Beauzée : « Dix ans après la publication de sa *Grammaire Générale*, les notions de proposition, de sujet et d'attribut, de complément, de verbe substantif et adjectif, de proposition composée et de proposition complexe, ont commencé à se répandre. » (Chervel, 2008, p. 227), il donne en exemple différents manuels (ibid., note 118, p. 268).

⁴ La diffusion de ses thèses est assurée par le *Journal de la langue française* qu'il fonde (Auroux, 1982, St Gérard, 1996), auquel Thurot participe et dans lequel la notion de complément est employée à de nombreuses reprises. Pour Chervel, c'est grâce à Domergue que le complément « pénètre » dans l'enseignement grammatical, avec la notion de proposition (Chervel, 2008, p. 231).

⁵ Il salue aussi l'analyse de la proposition de Girard mais critique ses néologismes formés à l'aide du suffixe -if (Domergue, 1798, p. 25-26).

très vite reprises par les successeurs. Le Père François Xavier définit le complément comme le signe de la complexité d'un groupe⁶ (François Xavier, 1779, p. 30-31), Thurot adopte la définition la plus englobante⁷ ; le complément est défini comme « les mots qu'on met à la suite d'un autre, pour en modifier le sens d'une manière quelconque » (Thurot, 1796, p. 167), alors que Domergue entend par complément « un ou plusieurs mots qui servent à l'achèvement d'un judicande, d'un judicat, ou même d'un complément incomplet »⁸ (Domergue, 1798, p. 17)⁹, enfin De Sacy se centre sur la définition positionnelle selon laquelle le « complément » désigne le « terme conséquent d'un rapport » (Silvestre de Sacy, 1799, p. 54). L'adoption du terme de complément s'accompagne, en même temps, du transfert des caractérisations qui lui sont associées. Silvestre de Sacy reprend la distinction beauzéeenne entre complément « médiat » et « immédiat »¹⁰ (1799, p. 156), Thurot emprunte les catégories de « complément logique » et de « complément grammatical »¹¹ (Thurot, 1796, p. 167-168) alors que Domergue privilégie les qualificatifs « direct » et « indirect ». Ce niveau de caractérisation s'articule à un second ; les compléments sont qualifiés de « prochain ou nécessaire » *versus* « éloigné ou accessoire »¹² selon leur essentialité chez Domergue (Domergue, 1798, p. 18-22) et le « complément grammatical » est « direct » ou « indirect » chez Thurot, qui suit ici le « grammairien patriote » (Busse, 1992) auquel il renvoie explicitement¹³. Par ailleurs, Domergue invente l'expression de « proposition complétive » (Raby, à par.), vue comme un « corollaire

⁶ Reprenant Beauzée (1767, II, p. 18).

⁷ Issue de Beauzée (1767, II, p. 44, 1782, p. 442).

⁸ Les trois parties de la proposition sont renommées à partir du verbe « judicare » car la proposition est l'expression d'un jugement ; il s'agit du *judicande* (la chose à juger), du *judicateur* (il prononce le jugement, c'est le verbe « être ») et du *judicat* (la chose jugée) (*ibid.*, p. 14-15).

⁹ On lit dans la *Grammaire française simplifiée* : « Le complément est un mot qui achève un sens commencé. Dans cette phrase : *le roi protège les talents ; le roi protégé* est incomplet. *Protège* quoi ? Les talents. Ce mot achève le sens commencé, & par conséquent est complément de *protège*. » (1782, p. 203-204), et plus tard : « Par complément, on entend une ou plusieurs idées qui servent à l'achèvement d'un sujet ou d'un attribut composé incomplet. Dans cet exemple : *la culture de l'esprit sied aux femmes ; de l'esprit* est complément de *culture*, sujet de la proposition ; *aux femmes* est complément de *sied*, est séant, attribut composé. » (Domergue, 1791, p. 10).

¹⁰ Voir Beauzée (1751, article « Régime », tome XIV, p. 6, 1782, I, 442).

¹¹ Voir Beauzée (1751, article « Régime », tome XIV, p. 6-8, 1767, vol. 2, p. 55-57).

¹² Domergue est un des premiers à intégrer le caractère essentiel ou non du complément dans une typologie des compléments avec des dénominations précises. Il bénéficie cependant des analyses de Condillac (1775) dont la théorie syntaxique s'appuie sur l'analyse des « idées accessoires », ce que Domergue commente (Domergue, 1798, p. 29).

¹³ Il fait référence à Domergue à de nombreuses reprises (Thurot, 1796, p. 23, p. 37).

naturel de la doctrine des compléments» (Domergue, 1798, p. 64) et à laquelle sont appliquées les mêmes caractéristiques (ibid., p. 52-54, 64-68).

On voit donc à quel point, au cours de cette période, le contenu de la notion est loin d'être stabilisé et que son introduction dans l'arsenal théorique des grammairiens fait l'objet de toutes sortes d'ajustements et, au fond, de débats. Son importation et celles des qualificatifs encore instables qui lui sont associés, s'accompagne parfois d'un discours de défense d'un nouveau métalangage.

C. La volonté de renouvellement du métalangage

Sur le modèle de Beauzée qui prônait l'emploi, en grammaire, de termes généraux et ayant un sens propre, par opposition au régime ayant un sens figuré (Beauzée, 1751-1780, article « Grammaire », tome VII, p. 792), Domergue revendique un nouveau métalangage grammatical « obéissant à la raison et l'analogie » (Domergue, 1798, p. 14-15). Il refuse donc les termes de *sujet*, *copule*, *lien*, *attribut*, *régime*, et prône l'utilisation du terme et de la notion de complément¹⁴, conçue comme une catégorie de la généralité :

Mais pourquoi introduire dans le langage grammatical la dénomination nouvelle de complément, tandis que nous avons le cas du verbe, le cas de la préposition, le régime ? D'abord, il est un très-grand nombre de langues qui sont privées de cas, de chutes différentes ; et, en grammaire générale, on ne doit pas employer des dénominations particulières. En second lieu, le cas, et le régime lui-même, ne remplissent pas en entier l'idée de complément (...) Le régime a une signification moins étendue que le complément. Tout régime est complément, tout complément n'est pas régime. Le cas, le régime, sont insuffisants, même pour les langues qui ont des déclinaisons ; le complément explique tout dans toutes les langues. (...) Et quel autre nom pourroit-on assigner à des mots dont la fonction est de compléter, d'achever un sens commencé ? La dénomination de complément, puisée dans la nature des choses, trouvée aussi par Dumarsais, adoptée et défendue par Beauzée, par Court de Gébelin, semble devoir braver la critique, sous la double égide de la raison et de l'autorité. » (Domergue, 1798, p. 22-24)

¹⁴ Le complément est la quatrième partie de la proposition qui s'intègre au *judicande* ou au *judicat* mais pas au *judicateur* « complet par lui-même » et qui n'accepte que la négation (Domergue, 1798, p. 17). L'exemple donné est « La culture de l'esprit convient aux personnes des deux sexes » (ibid., p. 16) analysé de la façon suivante : *la culture* (judicande) - *de l'esprit* (complément : « complète, achève l'idée commencée par le judicande ») - *est* (judicateur) *convenant* (judicat) - *aux personnes* (complément) - *des deux sexes* (complément).

Thurot vise aussi à clarifier la terminologie syntaxique, et sur le modèle de Domergue qui ne distingue pas de « genres » du verbe, il refuse la multiplication des catégories et dénominations relatives aux verbes et à leurs compléments car, écrit-il, « s'il falloit reconnaître autant d'espèces qu'il y a d'objets différents qui peuvent être le terme de l'action, je ne vois pas où l'on s'arrêteroit » (Thurot, 1796, p. 169).

Autrement dit, dans ces grammaires générales de la fin du 18^{ème} siècle, la catégorie de « complément » est reçue non seulement comme l'emblème du caractère innovant des Encyclopédistes mais aussi comme une entrée de la généralité pour l'analyse de différentes langues. Il est ainsi significatif que le Père François Xavier, s'il ne justifie pas sa terminologie, traite du « complément » uniquement dans la grammaire générale de son *Essai* (François Xavier, 1779, p. 30-31).

Cependant, la notion est rejetée par Condillac (1775)¹⁵ et Destutt de Tracy (1817)¹⁶, en parallèle d'une simplification extrême des classes de verbes. Ces prises de position se traduisent chez les continuateurs de la doctrine condillacienne ou chez les enseignants de l'idéologie dans les écoles centrales par un certain désintérêt vis-à-vis de la question de la transitivité et par une conservation de la décomposition à l'aide du verbe « être », ce qui pose problème pour l'intégration dans la structure propositionnelle d'un constituant nominal dépendant du verbe. Ainsi, au tournant des 18^{ème} et XIX^{ème} siècles, dans une majorité de grammaires scolaires et savantes, la nouvelle catégorie de « complément » apparaît en coexistence avec d'autres, au sein de terminologies hétéroclites¹⁷ qui dénotent une filiation multiple mais surtout l'indécision des grammairiens, qui domine. En revanche, dans les grammaires dites « générales » qui suivent (à visée scolaire ou non) et, plus tard, dans les grammaires d'usage, la catégorie se généralise.

¹⁵ Condillac ne parle pas du tout de « complément », il utilise la notion d'« accessoire » pour décrire les dépendances du verbe (Dominicy, 1982).

¹⁶ Destutt de Tracy utilise sporadiquement le terme de « complément » (par rapport à celui de « régime ») en se référant à Dumarsais dont il s'inspire pour le développement sur la construction (Destutt de Tracy, 1817, p. 163, 169-170).

¹⁷ Différents cas de figure se présentent : équivalence avec le régime, conception du complément comme fonction accessoire face au régime fonction essentielle, mention du complément uniquement en lien avec la préposition (suivant sa première acception). Chervel reconnaît ainsi que « Dans la réalité scolaire, comme dans la pratique grammaticale la plus courante, ils deviennent peu à peu des synonymes, généralement interchangeableables, et ils le resteront pendant toute la première moitié du XIX^e siècle. » (Chervel, 2008, p. 232).

II. Second relais : les auteurs de grammaires générales au XIX^e siècle

Les grammaires générales qui paraissent au cours du XIX^e siècle et que nous présentons brièvement assurent en second poste la transmission pérenne de la catégorie de complément.

A. Les grammaires générales au XIX^e siècle

Un certain nombre de grammaires intitulées « générales » paraissent au XIX^e siècle et, même si le sens de l'adjectif « général » reste à discuter (Saint-Gérard, 2005), l'existence de ce corpus (encore peu exploité) nous invite à nuancer le constat que faisait André Joly du « déclin de la grammaire générale » au début du XIX^e siècle (Joly, 1972, p. 11) ou l'idée selon laquelle « (...) la promotion historique de la grammaire scolaire vers 1820 a stérilisé pour la durée du XIX^e siècle toute réflexion grammaticale indépendante et désintéressée » (Chervel, 1977, p. 29), la production de la « grammaire spéculative et théorique » n'étant plus que « l'ombre d'elle-même » à partir des années 1820 (ibid., p. 69)¹⁸. Des travaux récents tentent de définir le corpus de ces grammaires générales tardives et montrent l'intérêt qu'il peut avoir à différents égards (Bourquin, 2005a, Bouard, 2009). Outre la conservation de différents éléments programmatiques de la grammaire générale classique, comme la description de règles communes à toutes les langues, le point commun de ces ouvrages est de reproduire la théorie de la proposition port-royaliste incluant la primauté du verbe substantif, tout en adoptant le complément. Ce sont les auteurs de ces grammaires générales tardives, élèves de Domergue ou de Silvestre de Sacy, lecteurs de Harris et de Thurot¹⁹ (eux-mêmes premiers relais beauzéens), souvent enseignants, qui assurent la transmission du complément par ricochets. Deux cas de figure se présentent : soit le complément est adopté par filiation à Domergue, Dumarsais et Beauzée²⁰, soit par opposition à la grammaire scolaire en place.

¹⁸ Chervel relève cependant l'existence d'une vingtaine de grammaires générales jusqu'à celle de Burggraff (1863) et il mentionne « quelques représentants de talent » : Thiébault, Collin d'Ambly, Lemare, Maugard, Estarac, Bescher, Ballin, Boniface, et Bernard Jullien (Chervel, 1977, p. 90, voir aussi le répertoire des grammaires françaises de Chervel, 2000).

¹⁹ André Joly explique que la réception de l'*Hermès* est visible jusqu'à Landais qui le mentionne dans sa *Grammaire des grammaires* (1835) alors qu'ensuite « on perd sa trace » (Joly, 1972, p. 10-11), d'autant plus qu'il n'y aura pas de nouvelle édition en France. Pourtant, nous observons dans les grammaires générales du 19^e siècle, le prolongement, voire l'emprunt, sur différentes questions grammaticales, des divisions et de la terminologie de Harris.

²⁰ La *Grammaire Générale* de Beauzée est rééditée en 1819 et la *Logique ou Réflexions sur les principales opérations de l'esprit* de Dumarsais en 1821 (Saint-Gérard, 1993, p. 10).

B. La filiation à Domergue, Dumarsais et Beauzée

Boinvilliers, collaborateur au *Journal de la langue française* (1791-1792) et auteur d'une *Grammaire raisonnée élémentaire* (1803), reprend la théorie de Domergue. Il présente le complément comme la « quatrième partie de la proposition » (Boinvilliers, 1803, p. 24-25) et reproduit les distinctions afférentes : « complément prochain » et « complément éloigné », « direct » ou « indirect » (1803, p. 26-30), qu'il applique également à la proposition « complétive » (ibid., p. 32-36). Bel, auteur d'une *Grammaire française élémentaire et raisonnée comprenant les principes de la grammaire générale* (1829), affirme que tous les mots autres que le sujet sont des compléments :

Le mot principal en est le sujet, les autres ne servent qu'à la compléter, et sont des compléments, c'est-à-dire des mots dépendants d'autres mots. (Bel, 1829, p. 87)

Et il développe l'image beauzéenne de la chaîne de mots²¹, qui devient le principe explicatif de la « syntaxe de complément » :

Les mots sont comme les anneaux d'une chaîne c'est-à-dire qu'ils s'attirent l'un l'autre, le premier en attire un second, celui-ci un troisième et ainsi de suite. Un mot attiré par un autre, en est le complément. (Bel, 1829, p. 117)

Il utilise les qualificatifs de Beauzée : « immédiat »/ « médiat » mais aussi ceux de Domergue : « indirect » / « direct », et une série d'autres caractérisations : complément de « détermination », « d'attribution », « adverbial ». Ceci dit, il conserve le régime comme synonyme, surtout pour les pronoms. Chez Sicard, auteur des *Eléments de grammaire générale*, la syntaxe de régime est aussi remplacée par la « syntaxe de complément » (Sicard, 1808, II, p. 44)²², mais il refuse l'utilisation du régime pour le français, dénué de cas, suivant en cela la déclaration de Beauzée (1751, article « régime », p. 9) :

Le second complément est celui du verbe, que les Grecs et Latins appeloient régime ou cas du verbe, et qu'il seroit absurde d'appeler de ce nom, dans les langues qui n'ont point de cas et où le mot régime ne pourroit être compris. (Sicard, 1808, II, p. 48)

Et il choisit de consacrer un chapitre entier au complément, intitulé « Des compléments de la proposition » (Sicard, 1808, II, p. 41). Il

²¹ « Un mot qui sert de complément à un autre, peut lui même en exiger un second qui, par la même raison, peut encore être suivi d'un troisième, auquel un quatrième sera pareillement subordonné, et ainsi de suite. » (Beauzée, 1782, « Complément », p. 442, 1767, p. 54-55, vol. 2, voir aussi 1751, article « Régime », tome XIV, p. 5).

²² On trouve aussi « syntaxe de dépendance » (Burggraff, 1863, p. 12), « syntaxe de détermination » (Leterrier, 1826, p. 62), « syntaxe de différence, de détermination ou de régime » (Jullien, 1832, p. 72).

associe au complément une définition large (s'inspirant de Dumarsais et Beauzée) ; d'un point de vue formel, il s'agit d'une addition à un autre mot, et d'un point de vue sémantique, d'un mot ou groupe qui satisfait l'attente de l'esprit :

Une addition quelconque qui change ou qui achève ou enfin qui complète la signification d'un ou de plusieurs mots précédents. Le complément est donc un ou plusieurs mots, qui, n'étant pas encore énoncés, tiennent l'esprit en suspens, et donneroient lieu à une question, de la part de celui qui lit ou écoute, si on ne lui disoit pas ce *mot complémentaire* ou ce *complément*. (Sicard, 1808, II, p. 45)

Les caractérisations du complément sont essentiellement empruntées à Beauzée : complément « grammatical »/ « logique » (Sicard, 1808, II, p. 49-50) et Domergue : « direct »/ « indirect ». Enfin, Leterrier, dans sa *Grammaire analytique ou éléments de grammaire générale appliqués à la langue française à l'usage des élèves*, prend pour « garans » de ses règles et opinions Dumarsais et Beauzée. Il assoit la définition du complément sur la notion de détermination : « Le mot qui détermine la signification d'un autre mot est son *complément*. » (Leterrier, 1823, p. 62) et utilise l'expression de « syntaxe de détermination », justifiant celle-ci par l'absence de cas en français, et donc de régime. Et il distingue les compléments « simples » (« énoncés en un seul mot ») des compléments « composés » (« marqués par des prépositions ») (*ibid.*, p. 64), et le complément « complexe » du complément « incomplexe » (*ibid.*, p. 65). Mais ce sont les qualificatifs « direct »/ « indirect »²³ employés par Domergue qui se généralisent (Jullien, 1832 ; Caillot, 1838 ; Boniface, 1843 ; Poitevin, 1858)²⁴. Dans d'autres cas, c'est l'opposition à la théorie syntaxique de la grammaire scolaire qui est présentée comme un motif de rejet du régime et d'adoption du complément.

C. L'opposition à la grammaire scolaire

Le terme de complément se généralise à partir des années 1830-1840 dans la majorité des grammaires françaises (de compilation, raisonnées, d'usage) comme celles de Boniface ou de Bescherelle. Boniface, élève de Domergue et dont la *Grammaire française, méthodique et raisonnée* est rééditée de nombreuses fois²⁵, utilise majoritairement²⁶ la notion de

²³ Issus de la terminologie du régime et stabilisés dans le discours grammatical avant l'apparition du terme de complément et sa définition dans l'*Encyclopédie*, ils sont rapidement et plus largement utilisés pour la qualification du complément.

²⁴ On pourrait aussi mentionner les grammaires françaises publiées en Belgique dont celle de Burggraff (1863) qui utilise la catégorie de complément en reprenant les distinctions de Beauzée (voir Berré, 2000).

²⁵ L'ouvrage connaît 19 réimpressions jusqu'à 1873 (St Gérard, 1996).

complément du verbe (direct/indirect/adverbial) ainsi que Bescherelle, dans la première édition²⁷ de sa *Grammaire Nationale* (complément direct et indirect)²⁸, mais l'expression est plus souvent coordonnée aux termes de « régime » ou d'« objet » (1834, p.146-156). En revanche, dans sa *Réfutation de Noël et Chapsal* il radicalise l'emploi du complément : « Aujourd'hui le régime s'appelle complément, et cette dénomination nous paraît infiniment plus logique » (Bescherelle, 1838, p. 40) ainsi que dans la *Grammaire de l'Académie* où il déclare que « Le nom est employé comme complément, toutes les fois qu'il dépend immédiatement d'un verbe ou d'une préposition » (1841, p. 81). Bernard Jullien, figure importante de la seconde partie du XIX^e siècle²⁹, s'oppose fortement à la grammaire de Lhomond³⁰, dénonce l'emploi des termes de *nominatif* et *régime*, réservés à l'étude du latin, et préconise l'adoption du complément :

Nous disons *compléments* parce que ces mots, régis par d'autres selon les Latins, en complètent toujours la signification. C'est donc un mot tout français parfaitement usité et qui est pris en grammaire dans le sens exact qu'il a partout ailleurs, tandis que le mot régime ne s'entend chez nous que par l'imitation d'une langue ancienne précisément en un point où elle diffère de la nôtre. (Jullien, 1854, p. 16)

Cette position s'accompagne d'un refus de la multiplication des caractérisations sémantiques et notamment du complément circonstanciel (Jullien, 1854, p. 80-81). Elle est reprise par Brunot dans la première version de la nomenclature grammaticale officielle de 1910 où on lit que « les appellations de forme sont les seules obligatoires : les appellations de sens sont laissées à la liberté des professeurs ». Le critère sémantique est réintroduit par la circulaire du 21 mars 1911 avec l'« objet » et les « circonstanciels » (Fournier, 2000, Wilmet, 2001).

²⁶ On trouve à quelques reprises le terme de « régime », notamment dans le chapitre sur le pronom (Boniface, 1843, p. 21).

²⁷ Il revient au régime dans la seconde édition (1840).

²⁸ On trouve aussi *complément de la préposition*, *complément du substantif*, et ponctuellement : de l'infinitif, de l'adjectif, du participe, de l'adverbe.

²⁹ Docteur ès lettres, il est secrétaire de la Société des méthodes d'enseignement (1854), dirige la Revue de l'instruction publique, collabore au Manuel général de l'instruction primaire et au dictionnaire de Littré. Il publie différents ouvrages grammaticaux dont des *Thèses de grammaire* (1855) –volume qui comprend une *Histoire de la Grammaire* érudite (1855, p. 30-45)-.

³⁰ Dans l'opuscule qui accompagne le *Cours raisonné* et qui a pour but de formuler tous les conseils pour enseigner la grammaire et de répondre aux questions des enseignants, Jullien s'oppose au *Conseil supérieur de l'Instruction publique* (31/07/1851) qui ordonne de prendre pour base de l'enseignement de la langue française la grammaire de Lhomond et sa terminologie (Jullien, 1854, p. 11). Pour la fortune de Lhomond voir Chervel, 2008, p. 222.

Conclusion

S'il est vrai que d'un point de vue quantitatif³¹ l'enseignement de masse qui se développe au XIX^e siècle assure la pénétration du complément dans le métalangage grammatical scolaire, on ne peut aujourd'hui ignorer le fait que la catégorie de complément apparaît dans la série des grammaires « générales » en filiation avec Dumarsais et Beauzée (via Thurot et Domergue) jusqu'aux années 1850 comme un élément unificateur, un noyau stable. Par ailleurs, certains des auteurs de ces grammaires générales sont impliqués dans les mouvements de réforme de l'enseignement comme Jullien³², ce qui questionne la séparation entre grammaires scolaires et grammaires « savantes ». Finalement, la notion paraît moins avoir été l'objet d'un emprunt aux théories savantes du XVIII^e siècle par la grammaire scolaire, que le fruit d'un travail d'élaboration en quelque sorte conjoint. Dans tous les cas, l'idée selon laquelle la motivation orthographique (la nécessité de l'accord avec le participe impliquant l'identification du groupe complément) serait l'unique origine de la généralisation de la catégorie de complément et des distinctions qui y sont liées, est à nuancer. La notion de « régime », avec ses variantes, permettait un repérage tout aussi précis. Adopter la notion de « complément » dans l'analyse de la proposition pour l'auteur d'une grammaire générale ou raisonnée, à la fin du XIX^e siècle ou dans le courant du XIX^e siècle, signifie autre chose : le ralliement au projet de la grammaire générale, la volonté de transmettre les innovations des Encyclopédistes, le désir d'adopter une terminologie nouvelle et transparente, l'opposition aux catégories de la grammaire scolaire enseignée, le souhait de rénover l'enseignement, ou encore l'adhésion à un modèle transitif d'analyse de la proposition. En effet, la plupart des grammairiens qui adoptent le complément repensent

³¹ On peut se reporter au tableau de Chervel pour avoir une idée de « l'inflation éditoriale » (2008, p. 262-263).

³² Une autre figure est celle de François Perron ; professeur de philosophie à la faculté des Lettres de Besançon et secrétaire de l'Académie de Besançon de 1843 à 1852, il devient chef de division au Ministère de l'Instruction Publique en 1853 (Bourquin, 2005b, p. 182). Ses *Nouveaux principes de grammaire française rédigés d'après les éléments de grammaire générale du même auteur* prolongent les *Eléments de grammaire générale* parus en 1847. L'ouvrage est destiné aux collèges, institutions et écoles primaires, et son but est de « faire du nouveau » dans les classes (1848, p. III, Préface). Perron publie aussi en 1851 un *Essai d'une réforme dans l'enseignement* qui s'oppose à l'arrêté ministériel du 31 juillet 1851 imposant la grammaire de Lhomond comme modèle dans les écoles primaires. Les principes énoncés dans ces trois ouvrages sont sensiblement identiques et ils vont dans le sens d'une déconstruction du modèle propositionnel de la grammaire générale (intégration d'un noyau verbal transitif et de son complément).

en même temps le classement des verbes (Bouard, 2011) et critiquent la décomposition à l'aide du verbe « être »³³ car il s'agit de deux aspects de l'évolution globale de la représentation de la proposition dans la grammaire française, jusque là tributaire du schéma tripartite port-royaliste « sujet – verbe *être*- attribut », pris notamment comme modèle par la première grammaire scolaire.

L'installation de la notion de complément et de la terminologie associée dans les théories syntaxiques des grammairiens du 18^{ème} et du 19^{ème} siècles est un processus complexe caractérisé par la circulation entre deux types de savoirs : le savoir scolaire en cours de constitution, et celui constitué par les grammaires savantes dont il ne faut pas minimiser l'importance et l'influence au cours du 19^{ème} siècle. Le succès de la notion dans la terminologie grammaticale s'explique à la fois par sa généralité, son adéquation au projet de la grammaire générale (elle est propre à décrire un très grand nombre de relation syntaxiques indépendamment de leur marquage formel dans les langues), et aussi plus prosaïquement par sa plasticité : c'est une notion en quelque sorte passe partout, d'origine non logique, propre à recevoir tout type de caractérisations, sémantiques ou formelles.

Bibliographie

Références primaires

BEAUZÉE, N., 1767, *Grammaire Générale, ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Paris : J. Barbou, 2 vol.

-1751-1780. *L'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. Neufchastel : Samuel Faulche. Articles « Gouverner » tome VII. 791-792, « Régime » tome XIV, 5-11, « Relatif » tome XIV, 53-61, Stuttgart-Bad Cannstatt : Friedrich Fromann Verlag (Günter Holzboog) [fac similé de la première édition], 1966–1988.

³³ La pratique de la décomposition, répandue par Noël et Chapsal, est critiquée très rapidement par les membres de la Société Grammaticale puis par les auteurs de grammaires d'usage ou de grammaires savantes qui s'en font l'écho (Bescherelle, 1838, p. 37-38, Boniface, 1843 [1829], p. 3, Perron, 1848, p. 48 et 1851, p. 13-15), mais aussi par les inspecteurs généraux et les éditeurs scolaires, dès la fin des années 30 (Chervel, 2008, p. 258). Paradoxalement, elle est conservée longtemps, jusque dans les années 1930 (Lauwers, 2004, p. 137-142) comme une convention d'analyse dans la grammaire scolaire, ou bien comme une opposition à Brunot comme chez Damourette et Pichon, ou encore comme un lien avec Port-Royal et la définition du verbe substantif dans la majorité des grammaires générales tardives. Sa conservation comme symbole n'empêche cependant pas l'innovation du côté des classements du verbe en relation avec le complément.

- 1782, *Encyclopédie Méthodique. Grammaire et Littérature*. Paris : Pancoucke, Liège : Plomteux. Article « Complément » : tome I, 441-447. 2002, Genève : Slatkine reprints, 3 tomes [fac simulé de l'édition de Paris].
- BEL, A., 1829, *Grammaire française élémentaire et raisonnée comprenant les principes de la grammaire générale, la syntaxe, la construction, l'orthographe absolue, celle d'usage et la versification*, Paris : Hachette, Delalain.
- BESCHERELLE, L.-N., et H.-H., 1834, *Grammaire nationale*, Paris : Bourgeois-Maze, 2 vol.
- 1840, *Grammaire nationale*, Paris ; Bourgeois-Maze, 2ème édition, 2 vol.
- 1838 *Réfutation complète de la grammaire de MM. Noël et Chapsal appuyée sur plus de 5000 exemples tirés de nos grands écrivains*, Paris : Bourgeois-Maze.
- et LAMOTTE, 1841(1839), *Grammaire de l'Académie, ou principes de grammaire française*, Paris : H. Delloye.
- BONIFACE, A., 1843 (1829), *Grammaire Française, Méthodique et Raisonnée*, Paris : Delalain.
- 1825, *Manuel des amateurs de la langue française*, Paris : Pillet aîné.
- BOINVILLIERS, J.-E.-J., alias FORESTIER, 1803 (1802, 1810), *Grammaire raisonnée, ou Cours théorique et pratique de la langue française à l'usage des personnes qui veulent connaître et mettre en pratique non seulement les règles avouées depuis longtemps par les plus habiles grammairiens, mais encore des règles tout à fait neuves ou peu connues*, Paris : Barbou.
- Du Marsais*, C. Ch., 1729-1756, *Les véritables principes de la grammaire et autres textes*, Douay-Soublin F. éd., Paris : Fayard, 1987.
- BONTÉ, André, en religion Père François Xavier, 1779, *Essai pratique de grammaire raisonnée contenant la grammaire générale, la grammaire française et la grammaire latine ; avec un discours préliminaire et des notes critiques*, Rouen : Laurent Dumesnil.
- BURGGRAFF, Pierre, 1863, *Principes de grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments du langage*, Liège : Dessain.
- CAILLOT, N., 1838, *Grammaire générale et philosophique et critique de la langue française pour être apprise sans maître*, Paris : Thomassin et Cie.
- 1839 *Une Méthode naturelle pour apprendre sans maître. Encyclopédie grammaticale et littéraire. Le Guide de l'enseignement, ou l'Art d'apprendre et d'enseigner la langue française*, Paris : bureau central boulevard du temple.
- CONDILLAC, E. B. , Abbé de, 1775, *Cours d'études pour l'instruction du Prince de Parme, tome I Grammaire, tome II Art d'écrire et de raisonner*, Parme : Imprimerie royale.
- DESTUTT, Comte de TRACY, A. L. C., 1817, *Eléments d'idéologie, 1ère partie Idéologie proprement dite, 2nde partie : Grammaire*, Paris : Courcier, 1970, Paris : Vrin.
- DOMERGUE, F. U., 1798-1799, *Grammaire générale analytique*, Paris : impr. de C. Houel.

- 1782, *Grammaire française simplifiée*, Paris : Durand ; Lyon : Grabit.
 - 1791, *Grammaire française simplifiée augmentée de toutes les règles nouvelles auxquelles ont donné lieu les discussions du journal de la langue française, depuis la troisième édition*, Paris : Guillaume [4e édition].
 - *Journal de la langue française soit exacte soit ornée, tome I* (série 1 – volumes 1-6 (tout ce qui a paru) septembre 1784-janvier 1788) et tome II (série 2 – volumes 1-5 (Tout ce qui a paru) janvier 1791-mars 1792, (Slatkine Reprints Genève [1978])).
- GIRARD, Abbé Gabriel, 1747, *Les vrais principes de la langue française ou la parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage*, Paris : Le Breton, 2 vol.
- JULLIEN, Bernard, 1832, *Grammaire Générale. Abrégé de grammaire française*, Dieppe : Madame Veuve.
- 1849, *Coup d'œil sur l'histoire de la grammaire*, Paris : Panckoucke.
 - 1852, *Traité complet de langue française Cours raisonné de langue française deuxième degré*, Paris : Hachette.
 - 1854, *Explication des principales difficultés de l'enseignement de la grammaire* (in Cours raisonné), dans *Traité de Grammaire*, Paris : Hachette.
 - 1855, *Thèses de grammaire*, Paris : Hachette.
- LETERRIER, 1826, *Grammaire analytique ou élémens de grammaire générale appliqués à la langue française à l'usage des élèves*, Delalain : Paris.
- NOËL, F.-J.-M. ; CHAPSAL, Ch.-P., 1823, *Nouvelle Grammaire Française*, Paris : Nyon Jeune.
- PERRON, François, 1847, *Elements de grammaire générale ou Nouveaux principes de grammaire française*, Paris : Didot frères.
- 1848, *Nouveaux principes de grammaire française rédigés d'après les éléments de grammaire générale du même auteur*, Paris : Didot, Chamerot, Lecoffre ; Besançon : Outhenin Chalandre fils.
 - 1851, *Essai d'une réforme de l'enseignement grammatical présenté à l'Académie française et à Mr le Ministre de l'Instruction*, Paris : Désobry et Madeleine ; Besançon : Veuve Ch. Deis.
- POITEVIN, M. P., 1858, *Grammaire générale et historique de la langue française présentant l'étude et l'analyse de la formation, des développements et des variations de notre idiome national*, dans *Cours théorique et pratique de langue française*, Paris : Bureaux du magasin pittoresque.
- SERREAU J. E., 1798, *Grammaire raisonnée ou principes de la langue française*, Paris : Chez Richard, Caille et Ravier.
- SILVESTRE DE SACY, A.-I., 1799, *Principes de Grammaire Générale mis à la portée des enfants et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues*, Paris : Fuchs.
- SICARD, pseudonyme DRACIS, R.-A.-C., Abbé, 1808 (1798), *Elémens de Grammaire Générale, Appliqués à la langue française*, Paris : Deterville, 2vol.

THUROT, F., 1796, *Hermes ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, traduction et remarques par., édition, introduction et notes par André Joly, Genève-Paris : Droz, 1972.

Références secondaires

AUROUX, Sylvain, DOUGNAC, Françoise, HORDE, Tristan, 1982, « Les premiers périodiques linguistiques français (1784-1840) », *Histoire Epistémologie Langage*, IV-1, p. 117-132.

- 1973, « L'Encyclopédie », « Grammaire » et « Langue » au XVIII^e siècle. Edition présentée et commentée des articles « Grammaire » et « Langue » de *l'Encyclopédie ou dictionnaire raisonnée des sciences, des arts et des métiers*, rédigés par Nicolas Beauzée et Jacques Philippe Augustin Douchet, Tours : Mame. Coll. Série bleue, Linguistique, 3

BERRÉ, Michel, 2000, « De l'influence de la Grammaire générale de Pierre Burggraff (1803-1881) sur les grammaires scolaires de langue française publiées en Belgique entre 1863 et 1880 » dans P. DESMET, L. JOOKEN, P. SCHMITTER et P. SWIGGERS, éd. *The History of Linguistic and Grammatical Praxis, Actes du XI^e International Colloquium of the Studienkreis Geschichte der Sprachwissenschaft* (Louvain et Paris: Peeters Orbis Supplementa 14), p. 303-308.

BOUARD, Bérengère, 2008, « L'émergence de la notion de complément est-elle une invention ou une innovation ? », *Actes du Premier Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF)*, thématique Histoire, épistémologie, réflexivité, Cité Internationale Universitaire de Paris, 9 au 12 juillet 2008, CD p. 893-910, en ligne p. 899-916.

-2009, « La syntaxe dans la grammaire générale au XIX^e siècle : structure de la proposition et transitivité », *Language and History*, vol. 52 N°1, Maney Publishing : 3-25.

-2011, « Du verbe actif au verbe transitif : les classements du verbe et la notion de transitivité dans les grammaires françaises, 1660-1854 », *History of Linguistics 2008. Selected papers from the eleventh International Conference on the History of the Language Sciences (ICHoLS XI), 28 August-2 September 2008, Potsdam*, dir. Gerda HASSLER, éditions John Benjamins Publishing Company Co., Amsterdam/Philadelphia, p. 226-238.

BOURQUIN, Jacques éd., 2005a, *Les prolongements de la grammaire générale en France au XIX^e siècle*, Presses universitaires de Franche-Comté, Besançon.

- 2005b, « Les éléments de grammaire générale de François Perron (1847) », dans BOURQUIN, J. (coord.), *Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones au XIX^e siècle (1802-1870), colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002*, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, p.181-200.

BUSSE, Winfried, 1992, *François-Urbain Domergue: Le grammairien patriote (1745-1810)*, Narr.

- CHERVEL, André, 1977, *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français. Histoire de la grammaire scolaire*, Paris : Payot.
- 1979, « Rhétorique et Grammaire : petite histoire du circonstanciel », *Langue française* 41, p. 5-19.
 - 2008, *Histoire de l'enseignement du français du XVIIème au XXème siècle*, Retz, coll. « les usuels ».
 - 2000, *Les grammaires françaises 1800-1914 : répertoire chronologique*, 2e édition revue et augmentée, Paris : INRP.
- CHEVALIER, Jean-Claude, 1968, *Histoire de la syntaxe : naissance de la notion de complément dans la grammaire française, 1530-1750*, Genève : Droz [réédition : Paris, Champion, 2006].
- DOMINICY, Marc, 1982, « Condillac et les grammaires de dépendance », dans SGARD, J. (éd.), *Condillac et les problèmes du langage (Actes du colloque Condillac, Grenoble, 9-11 octobre 1980)*, Paris-Genève : Slatkine, p. 311-343.
- DOUAY-SOUBLIN, Françoise éd., 1987, *Les véritables principes de la grammaire et autres textes*, Paris : Fayard, 1987.
- FOURNIER, Jean-Marie, 2000, « À propos de la syntaxe dans les grammaires scolaires à partir de 1910 : la théorie classique de la proposition et des compléments », *Etudes de Linguistique appliquée*, 118, p. 197-210.
- à par. , *Histoire de la théorie des temps dans les grammaires françaises*, Lyon, ENS éditions.
- JOLY, André, 1972, *Hermès ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, édition, introduction et notes, traduction et remarques par Thurot F., 1796, Genève-Paris : Droz, 1972.
- et STEFANINI, Jean (éd), 1977, *La grammaire générale, des Modistes aux Idéologues*, Lille : Publications de l'Université de Lille III.
- LAUWERS, Peter, 2004, *La description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique. Etude historiographique et épistémologique de la grammaire française entre 1907 et 1948*, Louvain : Peeters.
- RABY, Valérie, à par., « Les complétives avant les « complétives » : quelle histoire ? », dans GAUTIER, A., PINO-SERRANO, L, VALCÁRCEL, C. et VAN RAEMDONCK, D. (dir.), *Actes du colloque ComplémentationS, 21-23 octobre 2010, St Jacques de Compostelle*, Bruxelles, Peter Lang.
- SAINT-GÉRARD, Jacques-Philippe, 1993, « Mutations et sclérose : la langue française, 1789-1848 », dans *Mutations et sclérose : la langue française, 1789-1848*, Franz Steiner Verlag : Stuttgart.
- 1996, « L'exemple d'une revue : le journal grammatical et didactique de la langue française (1826-1840) » *Travaux de linguistique*, 33. (document électronique : « le Journal grammatical et didactique de la langue française (1826-1840) : rémanences et subreptices subversions »)
 - 2005, « Le Général de la pensée du langage : Entre Grammaire et Dictionnaire aux XIXème siècle », dans *Les prolongements de la grammaire*

générale en France au XIXème siècle (1802-1870), colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, p. 15-42.

SWIGGERS, Pierre, 1989, « Structure propositionnelle et complémentation dans l'histoire de la grammaire : la théorie de Beauzée (1767) », *Lingua e stile*, 24, p. 391-407.

WILMET, Marc 2001, « La ronde des compléments » dans COLOMBAT, C., SAVELLI, S. (éd.), *Métalangage et terminologie linguistique, actes du colloque international de Grenoble (Université Stendhal-Grenoble III, 14-16 mai 1998)*, vol. 2, Louvain : Peeters, Orbis / Supplementa 17, p. 629-641.